

Nombre de conseillers élus : 60
Conseillers en fonction : 60
Conseillers présents : 32
Vote par procuration : 11

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg
PETR
DE LA BANDE RHENANE NORD

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 27 MARS 2024 A 18H30

**Délibération n° 2024-035 : Participation des collectivités membres du PETR
Etat de répartition 2024**

Sous la **Présidence** de **M. Denis HOMMEL**, Président

Membres titulaires présents :

BEURIOT Nadine, CLAUSS Danièle, COUSANDIER Daniel, DEGOURSY Michel, FRITZ André, GAST René, GEORG Michel, HAENNEL Jean-Paul, HELFRICH Gérard, HENTSCH Bernard, HOFFMANN Hubert, HOMMEL Denis, HOMMEL Martine, HUSSON Christiane, KAISER Rosita, KELLER Jacky, KLEIN Michel, KLÖPPER Bénédicte, KRAEMER Bruno, LAAS Francis, LORENTZ Michel, POUILLARD Sylvie, RIEDINGER Raymond, RIEGER Elisabeth, SCHAEFFER Serge, SCHEYDECKER Camille, SCHMALTZ Isabelle, SITTER Jean-Louis, STUMPF René, STURM Claude, TIMMEL Yannick, WEIGEL Eric.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés donnant pouvoir :

AMBOS Danièle, EICHWALD Anne, GIRAUD Philippe, HOERTH Céline, HIRSCH Cinthya, JOERGER Alain, JULIEN Marie Anne, LICHTBLAU Monique, MEYER Agnès, RUCK Sandra, STOLTZ Pascal.

Mesdames, Messieurs :

Membres excusés :

ANTONI Marc, BALL Jean-Luc, BOEHLER Philippe, BUBEL Rémy, CRIQUI Anne, DRION Denis, FLEITH Rachel, GABRIEL Hélène, HECK Mylène, HEYD Frédéric, JOERGER Fabien, KIEFER Geneviève, KLEIN Christophe, KRIOFF Sébastien, PETRAZOLLER Richard, STOLTZ Jean-Luc, WEIGEL Jacques

Mesdames, Messieurs :

Assistent en outre :

DGFIP : Sébastien DURST

DNA : Amélie RIGO et Albert MATHERN

VE2A : Mathilde LONCLE et Amélie MEGEVAND

PETR : Sylvie GREGORUTTI et Fabienne BIENFAIT

Conformément à l'avis formulé par l'assemblée lors du débat d'orientation budgétaire, il est proposé la participation financière des collectivités pour l'année 2024 à hauteur de 73 747 €.

Les contributions calculées selon le tableau de répartition joint en annexe seront facturées aux deux Communautés de Communes selon une contribution de 1.316 € par habitant pour un total de 73 747 €, soit respectivement :

- Communauté de Communes de la Plaine du Rhin : 24 484 €
- Communauté de Communes du Pays Rhénan : 49 263 €

Décision

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le recouvrement des participations financières selon les détails présentés ci-dessus.

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>   <p>Denis HOMMEL</p>
---	--

Annexe : Contribution des collectivités membres